

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2452

12 octobre 2011

SOMMAIRE

AB (Holdings) 1 S.à r.l.	117696	MO Berlin HBF S.à r.l.	117663
Aboukir Maritime S.A.	117688	Monterey Capital I Sarl	117661
Active Capital Management S.à r.l.	117688	Oriolan S.A.	117671
Active Capital Management S.à r.l.	117688	Osea Invest S.A.	117671
Audit & Compliance	117688	ParisInvest III S.A.	117672
A.Z. International S.A.	117663	ParisInvest II S.A.	117672
Beckmann & Jørgensen Holding S.A.	117688	ParisInvest I S.A.	117672
Beckmann & Jørgensen Holding S.A.	117689	Phyleum S.A.	117672
Blake S.à r.l.	117675	Phyleum S.A.	117673
Boom S.A.	117689	PPF Goethe Holding S.à r.l.	117673
Brasco Holding	117689	PPF Goethe LP S.à r.l.	117673
C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s.	117695	RDC Offshore Luxembourg S.à r.l.	117675
Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	117696	Rowan Luxembourg S.à r.l.	117674
Clayax Acquisition Luxembourg 5	117689	Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.	117674
e2 advance S.à r.l.	117687	Royal Auto S.à r.l.	117684
Invest Games S.A.	117660	Safindi	117685
Invest Games S.A.	117650	Satpo-Peakside JV Co S.à r.l.	117684
IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l.	117660	Satpo-Peakside JV Co S.à r.l.	117684
JLIF Luxco 1 S.à r.l.	117659	Tosey S.à r.l.	117685
Luxembourg Solar Power Technology S.A.	117660	Vale Europa S.A.	117685
Luxemreal Holdings S.A.	117696	Villandry Participations S.A.	117686
Luxstream I S.A.	117661	Vitalia Midco S.à r.l.	117650
Luxyard S.à r.l.	117661	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	117686
Mail Engineering & Technology S.A.	117662	YGIP-ASIA PAC S.à r.l.	117687
Mezzanine Management Central Europe Investment S.A.	117662	YG IP S.à r.l.	117686
MGP Craven JV S.à r.l.	117662	YG S.à r.l.	117687

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 113.166.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration du 21 juin 2011, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Stefano Bortoli de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} juin 2011, a décidé de nommer par cooptation en tant que nouvel administrateur:

- Monsieur Fabio Celadon, demeurant professionnellement au 10 Memorial Boulevard, RI 02903 Providence, Etats-Unis.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invest Games S.A.
Francesco Cecchini
Administrateur

Référence de publication: 2011119125/17.

(110135908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Vitalia Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.393.286,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.600.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Vitalia Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 139,393,286, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B161524,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 27 July 2011.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Vitalia Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B161600 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the five hundred (500) shares of the Company from their current par value of twenty-five euro (EUR 25.-) down to a par value of one euro (EUR 1.-) by dividing the current par value by twenty-five (25).

Accordingly, the Sole Shareholder shall receive twenty-five (25) shares for each share held before the reduction of the par value and the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) shall be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) through the issuance of twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, here represented as aforementioned and fully paid up by the sole shareholder through a cash contribution of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to create three distinct classes of shares, namely a "Class A", a "Class B" and a "Class C" and to convert the existing thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class C shares, all having with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) up to an amount of forty-four million nine hundred seventy-two thousand thirty-six euro (EUR 44,972,036.-) through the issuance of forty-four million nine hundred thirty-four thousand five hundred thirty-six (44,934,536) Class A shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The forty-four million nine hundred thirty-four thousand five hundred thirty-six (44,934,536) Class A shares are subscribed by the Sole Shareholder and have been paid up through contributions in kind consisting of:

(i) one thousand (1,000) shares with a nominal value of forty thousand nine hundred thirty-seven euro (EUR 40,937.-) each, representing a total value of forty-one million one hundred ninety-four thousand seven hundred eighty-six euro (EUR 41,194,786.-) of Vitalia Santé MCO SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 490 291 655;

(ii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of three thousand six hundred eighty-four euro (EUR 3,684.-) each, representing a total value of three million six hundred eighty-four thousand euro (EUR 3,684,000.-) of Vitalia Santé MCO Propco SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 490 416 864;

(iii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-seven euro (EUR 37.-) each, representing a total value of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) of Vitalia Présidence SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 490 290 822;

(iv) two hundred fifty (250) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, numbered from 1 to 250, representing a total value of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-) of BRE/Vitalia S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B116480; and

(v) five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing a total value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) of BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B117101.

The total contribution of forty-four million nine hundred thirty-four thousand five hundred thirty-six euro (EUR 44,934,536.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of such contributions, 100% of the share capital of Vitalia Santé MCO SAS, Vitalia Santé MCO Propco SAS, Vitalia Présidence SAS, BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l. and 50% of the share capital of BRE/Vitalia S.à r.l. is owned by the Company.

The proof of the existence and value of the contributions has been produced to the Company.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of forty-four million nine hundred seventy-two thousand thirty-six euro (EUR 44,972,036.-) up to an amount of one hundred nine million five hundred thirty-nine thousand two hundred eighty-six euro (EUR 109,539,286.-) through the issuance of sixty-four million five hundred sixty-seven thousand two hundred fifty (64,567,250) Class B shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The sixty-four million five hundred sixty-seven thousand two hundred fifty (64,567,250) Class B shares are subscribed by the Sole Shareholder and have been paid up through contributions in kind consisting of:

(i) one thousand (1,000) shares with a nominal value of fifty-eight thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 58,775.-) each, representing a total value of fifty-eight million seven hundred seventy-five thousand euro (EUR 58,775,000.-) of Vitalia Développement MCO SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 498 807 619;

(ii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of five thousand seven hundred forty-nine euro (EUR 5,749.-) each, representing a total value of five million seven hundred forty-nine thousand euro (EUR 5,749,000.-) of Vitalia Développement MCO Propco SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 498 807 569;

(iii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-seven euro (EUR 37.-) each, representing a total value of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) of Vitalia Développement Présidence SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 498 792 811; and

(iv) two hundred fifty (250) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, numbered from 251 to 500, representing a total value of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-) of BRE/Vitalia S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B116480.

The total contribution of sixty-four million five hundred sixty-seven thousand two hundred fifty euro (EUR 64,567,250.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of such contributions, 100% of the share capital of Vitalia Développement MCO SAS, Vitalia Développement MCO Propco SAS, Vitalia Développement Présidence SAS, and BRE/Vitalia S.à r.l. is owned by the Company.

The proof of the existence and value of the contributions have been produced to the Company.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred nine million five hundred thirty-nine thousand two hundred eighty-six euro (EUR 109,539,286.-) up to an amount of one hundred thirty-nine million three hundred ninety-three thousand two hundred eighty-six euro (EUR 139,393,286.-) through the issuance of twenty-nine million eight hundred fifty-four thousand (29,854,000) Class C shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The twenty-nine million eight hundred fifty-four thousand (29,854,000) Class C shares are subscribed by the Sole Shareholder and have been paid up through contributions in kind consisting of:

(i) one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five thousand three hundred thirty-seven euro (EUR 25,337.-) each, representing a total value of twenty-five million three hundred thirty-seven thousand euro (EUR 25,337,000) of Vitalia Expansion MCO SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 501 152 870;

(ii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of four thousand four hundred eighty euro (EUR 4,480.-) each, representing a total value of four million four hundred eighty thousand euro (EUR 4,480,000) of Vitalia Expansion MCO Propco SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 501 160 824;

(iii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-seven euro (EUR 37.-) each, representing a total value of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000) of Vitalia Expansion Présidence SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 501 161 467.

The total contribution of twenty-nine million eight hundred fifty-four thousand euro (EUR 29,854,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of such contributions, 100% of the share capital of Vitalia Expansion MCO SAS, Vitalia Expansion MCO Propco SAS and Vitalia Expansion Présidence SAS is owned by the Company.

The proof of the existence and value of the contributions has been produced to the Company.

Seventh Resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 first paragraph (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thirty-nine million three hundred ninety-three thousand two hundred eighty-six euro (EUR 139,393,286.-), represented by forty-four million nine hundred forty-seven thousand thirty-six (44,947,036) class A shares (the "Class A Shares"), sixty-four million five hundred seventy-nine thousand seven hundred fifty (64,579,750) class B shares (the "Class B Shares") and twenty-nine million eight hundred sixty-six thousand five hundred (29,866,500) class C shares (the "Class C Shares") and together with the Class A Shares and the Class B Shares the "Classes of Shares"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may issue additional classes of shares. All outstanding shares shall together be referred to as the "Shares".

The holders of each Class of Shares shall be exclusively entitled to the proceeds, deriving only from returns on capital and dividend distributions, directly or indirectly relating to a specific investment.

The Class A Shares shall entitle their holders to the proceeds deriving only from returns on capital and dividend distributions, directly or indirectly relating to the Vitalia Santé Portfolio.

The Class B Shares shall entitle their holders to the proceeds deriving only from returns on capital and dividend distributions, directly or indirectly relating to the Vitalia Développement Portfolio.

The Class C Shares shall entitle their holders to the proceeds deriving only from returns on capital and dividend distributions, directly or indirectly relating to the Vitalia Expansion Portfolio.

Any Proceeds unrelated to either the Vitalia Santé Portfolio, the Vitalia Développement Portfolio or the Vitalia Expansion Portfolio shall be distributed equally among all holders of Shares pro rata to the number of shares held by each of them.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall remain allocated and reserved to the relevant class of Shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares of the relevant class which the Company may repurchase only from the holder(s) of Shares of such class, to offset any net realised losses with respect to such class, to make distributions to the holder(s) of such class of Shares in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve pro rata to the amount of profits produced by such class of Shares.

In these articles, the following terms shall have the following meaning:

Vitalia Santé Portfolio means any direct or indirect participations in Vitalia Santé MCO SAS, Vitalia Santé MCO Propco SAS, Vitalia Présidence SAS, BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l. and 50% of BRE/Vitalia S.à r.l.

Vitalia Développement Portfolio means any direct or indirect participations in Vitalia Développement MCO SAS, Développement Santé MCO Propco SAS, Vitalia Développement Présidence SAS. and 50% of BRE/Vitalia S.à r.l.

Vitalia Expansion Portfolio means any direct or indirect participations in Vitalia Expansion MCO SAS, Vitalia Expansion MCO Propco SAS, Vitalia Expansion Présidence SAS".

Eighth Resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any lawyers of the law firm Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned, par value reduction, creation of classes of shares and capital increases.

Ninth Resolution

The Sole Shareholder resolves to insert the following paragraphs after the first paragraph of article 9 of the Company's articles of incorporation:

"The name and address of each shareholder shall be entered into the share register by the Company. Except as expressly required by law, the person in whose name the shares are registered in the share register shall be deemed to be the owner and record holder thereof for all purposes.

No transfer of shares shall be effective prior to registration of the transferee in the share register."

Tenth Resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 10 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 10.** The voting rights and any others rights attached to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged (the "Pledgee") in such manner as it sees fit and the shareholder having pledged the shares shall promptly execute and/or deliver to the Pledgee such forms of proxy as it requires with a view to enabling such person as it selects to exercise those rights:

(a) at any time while an enforcement event is continuing (an "Event of Default") as defined under any facilities agreement that may have been entered into between, among others the Company and the Pledgee (the "Facilities Agreement"),

(b) at any time after the opening of a sauvegarde proceeding (or any similar proceeding) affecting any of the Company's subsidiaries (unless opened following the prior written consent of the Pledgee acting upon instruction of the Majority Lenders, as defined in the Facilities Agreement),

(c) at any time after the submission to the vote of the shareholders of any of the Company's subsidiaries of any resolution (including any modification to the by-laws) that would, if passed, have the effect of the Company losing the right to appoint or revoke the management of any of the Company's subsidiaries acting solely and without justification and delay (except as required by law), or any amendment relating to the powers of any of the Company's subsidiaries' management affecting any of the Company's subsidiaries or any change of corporate form of corporate nationality affecting a Company's subsidiary or change of the registered office (to the extent that the competent court for any bankruptcy proceedings affecting any of the Company's subsidiaries would cease to be the same) unless the Majority Lenders, as defined in the Facilities Agreement, have given their prior written approval; or

(d) at any time after the submission to the vote of the shareholders of any of the Company's subsidiaries of any resolution that would, if passed, result in any modification to the by-laws of the Company which adversely affects the validity or enforceability of the Pledge or cause an Event of Default to occur, or in any change to the corporate nationality or registered office of the Company unless the Majority Lenders, as defined in the Facilities Agreement, have given their prior written approval.

and such voting rights may be exercised to:

(i) revoke the appointment of officers of any of the Company's subsidiaries and appoint new officers to any of the Company's subsidiaries for the sole purpose of preventing the opening of, withdrawing or stopping a sauvegarde proceeding affecting any of the Company's subsidiaries; or

(ii) vote against any proposition described in (b), (c) and (d) above."

The subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

Eleventh Resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph after the first paragraph in article 12 (new numbering) of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"At all times, the majority of managers shall be professionally resident in Luxembourg."

Twelfth Resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph in article 12 in fine (new numbering) of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"All agreements or documents to be signed by manager(s) or duly authorised persons, as the case may be, on behalf of the Company shall be signed in Luxembourg."

Thirteenth Resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph after the fifth paragraph in article 13 (new numbering) of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"All meetings of the board of managers shall be held physically (and recorded) in Luxembourg with managers present in person or by telephone, in which case the conference call shall be initiated from Luxembourg."

Fourteenth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23 (new numbering) of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s).

The holders of a class of shares will have an exclusive right to the proceeds received from the investment relating to such class of Shares, less any costs or expenses attributable to the relevant investment. They shall not be entitled to any of the proceeds received from an investment relating to any other class of Shares.

Distributions by way of (i) dividends, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation shall be subject to article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies. In case the amounts available for distribution are insufficient to satisfy all distributions under the relevant class of Shares according to the provisions above, the distributions shall be reduced pro rata. Any income, costs or expenses which cannot be allocated to a specific class of Shares shall be allocated to all classes of Shares proportionally to the percentage of share capital represented by the relevant class of Shares and shall increase or reduce the proceeds available for distribution to the relevant class of Shares.

Subject to the conditions (if any) fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Vitalia Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec un capital social de EUR 139.393.286, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161524,

Ici représentée par Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2011,

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Vitalia Midco S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161600, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 juin 2011, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25.-) à une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) en divisant leur valeur nominale actuelle par vingt-cinq (25).

En conséquence, l'Associé Unique recevra cinq cents (500) parts sociales pour chaque part sociale détenue avant la réduction de la valeur nominale et le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique ci-dessus et entièrement libérées par l'Associé Unique par un apport en espèces d'un montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), et cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) est attribué au capital social de la Société.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de créer trois catégories de parts sociales distinctes, à savoir les parts sociales de "catégorie A", les parts sociales de "catégorie B" et les parts sociales de "catégorie C" et de convertir les trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-) à un montant de quarante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille trente-six euros (EUR 44.972.036.-) par l'émission de quarante-quatre millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent trente-six (44.934.536.-) parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les quarante-quatre millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent trente-six (44.934.536.-) parts sociales de catégorie A sont souscrites par l'Associé Unique et ont été libérées par les apports en nature suivants:

(i) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de quarante mille neuf cent trente-sept euros (EUR 40,937.-) chacune, pour une valeur totale de quarante-et-un millions cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-six euros (EUR 41.194.786.-), de Vitalia Santé MCO SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 291 655;

(ii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trois mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.684.-) chacune, pour une valeur totale de trois millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 3.684.000.-), de Vitalia Santé MCO Propco SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 416 864;

(iii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente-sept euros (EUR 37.-) chacune, numérotées de 1 à 250, pour une valeur totale de trente-sept mille euros (EUR 37.000.-), de Vitalia Présidence SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 416 864;

(iv) deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, pour une valeur totale de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250.-), de BRE/Vitalia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B116480, et

(v) cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, pour une valeur totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), de BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B117101.

L'apport total de quarante-quatre millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent trente-six euros (EUR 44.934.536.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, 100% du capital social de Vitalia Santé MCO SAS, Vitalia Santé MCO Propco SAS, Vitalia Présidence SAS et BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l. 50% du capital social de BRE/Vitalia S.à r.l. sont détenus par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports a été produite à la Société.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille trente-six euros (EUR 44.972.036.-) à un montant de cent neuf millions cinq cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 109.539.286.-) par l'émission de soixante-quatre millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante (64.567.250.-) parts sociales de catégorie B avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les soixante-quatre millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante (64.567.250.) parts sociales de catégorie B sont souscrites par l'Associé Unique et ont été libérées par les apports en nature suivants:

(i) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinquante-huit mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 58.775.-) chacune, pour une valeur totale de cinquante-huit millions sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 58.775.000.-), de Vitalia Développement MCO SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 498 807 619;

(ii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinq mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 5.749.-) chacune, pour une valeur totale de cinq millions sept cent quarante-neuf mille euros (EUR 5.749.000), de Vitalia Développement MCO Propco SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 498 807 569;

(iii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente-sept euros (EUR 37.-) chacune, pour une valeur totale de trente-sept mille euros (EUR 37.000.-), de Vitalia Développement Présidence SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 498 792 811, et

(iv) deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, numérotée de 251 à 500, pour une valeur totale de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250), de BRE/Vitalia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B116480.

L'apport total de soixante-quatre millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 64.567.250.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, 100% du capital social de Vitalia Développement MCO SAS, Vitalia Développement MCO Propco SAS, Vitalia Développement Présidence SAS et BRE/Vitalia S.à r.l. est détenu par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports a été produite à la Société.

Sixième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent neuf millions cinq cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 109.539.286.-) à un montant de cent trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 139.393.286.-) par l'émission de vingt-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille (29.854.000) parts sociales de catégorie C avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les vingt-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille (29.854.000.-) parts sociales de catégorie C sont souscrites par l'Associé Unique et ont été libérées par les apports en nature suivants:

(i) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq mille trois cent trente-sept euros (EUR 25.337.-) chacune, pour une valeur totale de vingt-cinq millions trois cent trente-sept mille euros (EUR 25.337.000.-), de Vitalia Expansion MCO SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 501 152 870;

(ii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de quatre mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 4.480.-) chacune, pour une valeur totale de quatre millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 4.480.000.-), de Vitalia Expansion MCO Propco SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 501 160 824;

(iii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente-sept euros (EUR 37.-) chacune, pour une valeur totale de trente-sept mille euros (EUR 37.000.-), de Vitalia Expansion Présidence SAS, une société constituée et existant sous

les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 501 161 467.

L'apport total de vingt-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille euros (EUR 29.854.000.) est entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, 100% du capital social de Vitalia Expansion MCO SAS, Vitalia Expansion MCO Propco SAS et Vitalia Expansion Présidence SAS est détenu par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports a été produite à la Société.

Septième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe premier (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 139.393.286.-) représenté par quarante-quatre millions neuf cent quarante-sept mille trente-six (44.947.036) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), soixante-quatre millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante (64.579.750) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") et vingt-neuf millions huit cent soixante-six mille cinq cents (29.866.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chacune des parts sociales donne droit à une voix aux assemblées ordinaires et extraordinaires.

La Société peut émettre des catégories de parts sociales additionnelles. Toutes les parts sociales sont ensemble définies comme les "Parts Sociales".

Les propriétaires de chaque Catégorie de Parts Sociales doit exclusivement recevoir les profits venant seulement des revenus du capital ou des distributions de dividendes liés à un investissement spécifique.

Les Parts Sociales de Catégorie A donne droit à leur propriétaire aux revenus venant seulement des revenus du capital ou des distributions de dividendes liés directement ou indirectement au Portefeuille Vitalia Santé..

Les Parts Sociales de Catégorie B donne droit à leur propriétaire aux revenus venant seulement des revenus du capital ou des distributions de dividendes liés directement ou indirectement au Portefeuille Vitalia Développement.

Les Parts Sociales de Catégorie C donne droit à leur propriétaire aux revenus venant seulement des revenus du capital ou des distributions de dividendes liés directement ou indirectement au Portefeuille Vitalia Expansion.s.

Tout revenu qui n'est pas lié au Portefeuille Vitalia Santé, au Portefeuille Vitalia Développement ou au Portefeuille Vitalia Expansion doit être distribué de façon égale aux propriétaires des Parts Sociales au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être mis en place, auquel toute prime d'émission payée pour toute catégorie de Parts Sociales en plus de la valeur nominale peut être transférée. Le compte prime d'émission doit rester alloué et réservé à une certaine catégorie de Parts Sociales. Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute Part Sociale d'une certaine catégorie que la Société peut racheter seulement des propriétaires des Parts Sociales de cette catégorie, pour compenser des pertes réalisées nettes concernant cette catégorie, pour faire des distributions au(x) propriétaire(s) d'une telle catégorie de Parts Sociales sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale au pro rata du montant des profits réalisés par cette catégorie de Parts Sociales.

Dans ces statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

Portefeuille Vitalia Santé signifie toute participation directe ou indirecte dans Vitalia Santé MCO SAS, Vitalia Santé MCO Propco SAS, Vitalia Présidence SAS, BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l. et 50% de BRE/Vitalia S.à r.l

Portefeuille Vitalia Santé signifie toute participation directe ou indirecte dans Vitalia Développement MCO SAS, Développement Santé MCO Propco SAS, Vitalia Développement Présidence SAS. et 50% de BRE/Vitalia S.à r.l.

Portefeuille Vitalia Santé signifie toute participation directe ou indirecte dans Vitalia Expansion MCO SAS, Vitalia Expansion MCO Propco SAS et Vitalia Expansion Présidence SAS."

Huitième Résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout avocat d'Arendt & Medernach, agissant individuellement, de faire toute modification nécessaire dans le registre des associés de la Société afin de refléter la création de catégorie de parts sociales et d'augmentation de capital décidées ci-dessus.

Neuvième Résolution

L'Associé Unique décide d'insérer les paragraphes suivants après le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Le nom et l'adresse de chaque actionnaire doivent être inscrits dans le registre des parts sociales par la Société. Sauf si la loi en dispose autrement, la personne au nom de laquelle les parts sociales sont enregistrées dans le registre des parts sociales, sera réputée être le propriétaire et le détenteur inscrit, à toutes fins.

Aucun transfert de parts sociales ne sera effectif avant l'inscription du cessionnaire dans le registre de parts sociales."

Dixième Résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 10 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 10.** Les droits de vote et autres droits attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces parts sociales ont été gagées ("le "Créancier Gagiste") de la manière qu'il jugera opportune, et l'actionnaire ayant gagé les parts sociales devra signer et/ou délivrer rapidement au Créancier Gagiste les formulaires de procuration en vue de permettre à la personne qu'il aura choisi, d'exercer ces droits:

(a) à tout moment pendant qu'un fait entraînant la réalisation a lieu (un "Fait Entraînant la Réalisation") tel que défini dans un contrat de crédit qui aurait été conclu parmi, entre autres, la Société et le Créancier Gagiste (le "Contrat de Crédit");

(b) à tout moment après l'ouverture d'une procédure de sauvegarde (ou toute procédure similaire) affectant une des filiales de la Société à moins qu'elle ne soit ouverte à la suite de l'accord préalable écrit du Créancier Gagiste agissant sur instruction des Prêteurs Majoritaires, tels que définis dans le Contrat de Crédit;

(c) à tout moment après la soumission au vote des actionnaires d'une des filiales de la Société de toute résolution (y compris toute modification des statuts) qui, si elle était adoptée, pourrait avoir l'effet pour la Société de perdre le droit de nommer ou de révoquer la gestion de toute filiale de la Société agissant uniquement et sans justification ni délai (sauf exigence légale) ou, toute modification relative aux pouvoirs de gestion des filiales de la Société affectant une filiale de la Société ou tout changement de forme sociale ou de nationalité des sociétés affectant une filiale de la Société ou tout changement de siège social (dans la mesure où le tribunal compétent pour toute procédure de faillite touchant une des filiales de la Société cesserait d'être le même), à moins que les Prêteurs Majoritaires, comme définis dans le Contrat de Crédit, n'aient donné leur autorisation écrite préalable, ou

(d) à tout moment après la soumission au vote des actionnaires de l'une des filiales de la Société de toute résolution qui, si elle était adoptée, pourrait entraîner une modification des statuts de la Société qui affecterait la validité ou l'applicabilité du Gage et causerait la réalisation d'un Fait Entraînant la Réalisation, ou toute modification de la nationalité ou du siège social de la Société à moins que les Prêteurs Majoritaires, tels que définis dans le Contrat de Crédit, n'aient donné leur autorisation écrite préalable.

et ces droits de vote peuvent être exercés pour:

(i) révoquer la nomination des dirigeants de l'une des filiales de la Société et de nommer de nouveaux dirigeants dans l'une des filiales de la Société dans le seul but d'empêcher l'ouverture, le retrait ou l'arrêt d'une procédure de sauvegarde concernant l'une des filiales de la Société, ou

(ii) voter contre toute proposition décrite en (b), (c) et (d) ci-dessus."

Les articles suivants des statuts de la Société seront renumérotés en conséquence.

Onzième Résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 12 in fine (nouvelle numérotation) des statuts de la Société de la manière suivante:

"La majorité des gérants doivent avoir leur résidence professionnelle à Luxembourg."

Douzième Résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 12 in fine (nouvelle numérotation) des statuts de la Société de la manière suivante:

"Tous les contrats ou documents qui doivent être signés par le(s) gérant(s) ou par des personnes dûment autorisées, le cas échéant, au nom de la Société devront être signés au Luxembourg."

Treizième Résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe après le cinquième paragraphe à l'article 13 (nouvelle numérotation) des statuts de la Société de la manière suivante:

"Toutes les réunions du conseil de gérance doivent être tenues physiquement (et enregistrées) à Luxembourg avec les gérants présents en personne ou par téléphone, auquel cas la conférence téléphonique sera initiée à partir du Luxembourg."

Quatorzième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23 (nouvelle numérotation) des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 23.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s).

Les détenteurs d'une catégorie de Parts Sociales auront le droit exclusif de recevoir les revenus reçus de l'investissement lié à cette catégorie de Parts Sociales, moins les coûts et dépenses attribuables à cet investissement. Ils ne doivent pas avoir le droit de recevoir des revenus reçus d'un investissement lié aux autres catégories de Parts Sociales.

Les distributions par voie de (i) dividendes, (ii) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital social et (iv) liquidation doivent être soumises à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Au cas où les montants disponibles pour distribution sont insuffisants pour satisfaire toutes les distributions sous cette catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions ci-dessus, les distributions devront être réduites au pro rata. Tout revenu, coût ou frais qui ne peut pas être alloué à une catégorie de Parts Sociales spécifique doit être alloué à toutes les catégories de Parts Sociales proportionnellement au pourcentage du capital social représenté par une catégorie de Parts Sociales et doit augmenter ou réduire les revenus disponibles pour distribution de cette catégorie de Parts Sociales.

Sous réserve des conditions fixées par la loi (le cas échéant) et conformément aux dispositions ci-avant, le ou les gérants peuvent payer un acompte sur dividendes aux associés. Le ou les gérants fixent le montant et la date du paiement d'un tel acompte."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2011. Relation: EAC/2011/10740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011114208/506.

(110130490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

JLIF Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.696.

Extrait des Résolutions de l'associé unique

En date du 22 juillet 2011, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Richardus Brekelmans en tant que gérant de catégorie B, et ce avec effet rétroactif au 7 juillet 2011.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Madame Johanna Dirkje Martina van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, et ce avec effet rétroactif au 7 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Guido van Berkel
- Monsieur David Marshall

Gérants de catégorie B:

- Madame Johanna Dirkje Martina van Oort
- Monsieur Joost Tulkens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011119128/25.

(110136075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 113.166.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 14 juillet 2011

Première résolution

Conformément à l'article 8.1 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Jaymin Patel comme Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invest Games S.A.
Francesco Cecchini
Administrateur

Référence de publication: 2011119126/15.

(110135908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.062.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 27 Juli 2011

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 27 Juli 2011 beschlossen, mit sofortiger Wirkung

1. Herrn Willem Labuschagne, „lawyer“, geboren am 2 April 1968 in Empangeni, Republik Südafrika, geschäftsansässig in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg als Klasse A Geschäftsführer abzuwählen, sowie

2. Frau Muriel Grandmaison, „Company administrator“, geboren am 8 April 1969 in Stavelot, Belgien, geschäftsansässig in 10B rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg auf unbestimmte Zeit als Klasse A Geschäftsführerin zu ernennen.

Luxembourg, den. 4 August 2011.

Paddy Bingham / Mark Weeden
Klasse A Geschäftsführer / Klasse B Geschäftsführer

Référence de publication: 2011119127/18.

(110135734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Luxembourg Solar Power Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 153.101.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 10 juin 2011

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour LUXEMBOURG SOLAR POWER TECHNOLOGY S.A.
Signature

Référence de publication: 2011119130/14.

(110135932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Luxstream I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXSTREAM I S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Benoît LEJEUNE / Moÿse DARGAA

Délégué à la gestion journalière / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011119131/13.

(110135692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Luxyard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.507.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 28 juillet 2011

L'associé unique de LUXYARD S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Jacobus Schouten, né le 28 novembre 1954 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au Herengracht 424, 1017 BZ Amsterdam (Pays-Bas) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2011, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18.08.2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011119132/16.

(110136015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Monterey Capital I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.246.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2011 que:

- Madame Christa Bartl a été révoquée de sa fonction de gérante avec effet au 1^{er} août 2011;
- Monsieur Kurt Witzler, comptable en chef, né le 1^{er} avril 1975 à Mettmann (Allemagne), demeurant au 3, PhilippestraBe, D-44803 Bochum, Allemagne, a été nommé comme nouveau gérant avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Alexander Klein, gérant; et
2. M. Kurt Witzler, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011119134/22.

(110135785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Mail Engineering & Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 69.698.

Extrait Assemblée Générale Ordinaire du 08/08/2011

Le 08/08/2011 (8 août 2011) à 11 heures s'est tenue à Strassen (Luxembourg), l'Assemblée Générale Ordinaires des Actionnaires de la Société Mail, Engineering & Technology S.A., 6, Place de Nancy L-2412 Luxembourg, R.C. B 69.698. A cette occasion, les décisions suivantes ont été prises et enregistrées:

1. M. Fabricio Cifuentes, de nationalité vénézuélienne, directeur de sociétés, né le 29/03/1960 à Santiago (Vénézuéla) et demeurant 30, rue Raspail 92300 Levallois Perret, démissionne de sa fonction d'administrateur.

2. Mlle Adelia MARIA, de nationalité française, salariée, née le 23/03/1977 à Thionville et demeurant 21, rue Merlin (même ville) démissionne de sa fonction d'administrateur.

3. M. Guillaume Andriveau, de nationalité française, conseiller technique, né le 01/10/1972 à Neuilly sur Seine (France) et demeurant 1, boulevard Julien Potin 92200 Neuilly sur Seine est nommé Administrateur pour une durée indéterminée.

4. M. Olivier Guiguet, de nationalité française, conseiller technique, né le 15/05/1970 Bourgoin-Jallieu (France, département 38) et demeurant 11, rue du Conseiller Collignon 75116 Paris est nommé Administrateur pour une durée indéterminée.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011119136/22.

(110135823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Mezzanine Management Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 91.841.

Extrait des Résolutions des Actionnaires du 26 juillet 2011

Les actionnaires de Mezzanine Management Central Europe Investment S.A. (la "Société"), ont décidé d'accepter de proroger les mandats suivants:

- le mandat de Jacobus Schouten en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011;

- le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A. en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011;

- le mandat de TCG Gestion S.A. en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 05/08/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011119138/19.

(110135722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

MGP Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 114.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 162.445.

Il résulte de l'acte de vente et cession de parts daté du 8 août 2011 que les parts suivantes dans la Société détenue par MGP SH Craven S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162431 ont été cédées avec effet au 8 août 2011 comme suit:

- 8.099 parts de classe B à Partners Group Access 390 L.P., "Scottish limited partnership" ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9W1, enregistré au Companies House, Edinburgh sous le numéro 8727;

- 4.648 parts de classe C à bcIMC International Real Estate (2007) Investment Corporation, "canadien federal corporation" ayant son siège social au 1600 - 925 West Georgia Street, Vancouver, British Columbia Canada, V6C 3L2 enregistré au Corporations Canada sous le numéro 673315-8;

- 1.162 parts de classe C à bclMC (WCBAF) International Real Estate (2007) Investment Corporation, "canadien federal corporation" ayant son siège social au 1600-925 West Georgia Street, Vancouver, British Columbia, Canada, V6C 3L2, enregistré au Corporations Canada sous le numéro 437121-6.

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP SH Craven S.à r.l.: 16.091 parts de classe A
- Partners Group Access 390 L.P.: 8.099 parts de classe B
- bclMC International Real Estate (2007) Investment Corporation: 4.648 parts de classe C
- bclMC (WCBAF) International Real Estate (2007) Investment Corporation: 1.162 parts de classe C.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Pour extrait conforme

Sabine Hinz

Mandataire

Référence de publication: 2011119139/29.

(110135933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

MO Berlin HBF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.169.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für MO Berlin HBF S.à r.l.

Patrick Santer

Référence de publication: 2011119140/13.

(110135642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

A.Z. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.963.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.Z. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard du Prince Henri, inscrite sous le numéro B 51.963 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°539 du 21 octobre 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 18 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 411 du 9 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie THEISEN, consultant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-), représentant l'intégralité du capital social de quatre cent cinquante mille euros (450.000,-) détenues par les trois actionnaires, ci-après désignés comme «les Actionnaires» sont présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour et ayant déclaré renoncer à des convocations spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature des mandataires des Actionnaires, tels que représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 360.000,- (trois cent soixante mille Euros) pour le ramener de son montant initial de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille Euros) à la somme de EUR 90.000,- (quatre vingt-dix mille Euros) par annulation de 36.000 (trente-six mille) actions d'une valeur nominale d'Eur 10,- (dix Euros) chacune, en vue de constituer, avec le montant de la réduction, un compte de réserve libre.

Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en respectant les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

2. Transfert du siège social de la société de Luxembourg en Italie sans dissolution préalable, sans perte de sa personnalité juridique et transformation concomitante de la Société en une société à responsabilité limitée de nationalité italienne;

3. Approbation du bilan de clôture de la Société établi au 28 juillet 2011;

4. Démission des administrateurs actuels et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat;

5. Démission du commissaire aux comptes actuel et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat;

6. Fixation du siège social au 12, Largo Europa à I-35137 PADOVA;

7. Refonte complète et approbation des statuts de la société à responsabilité limitée de droit italien pour les adapter à la législation italienne, y compris la modification de la dénomination sociale en A.Z. INTERNATIONAL S.R.L., le tout suivant le texte en langue italienne ci-joint;

8. Nomination d'un conseil de gérance;

9. Confirmation, sans restriction, de la reprise par la Société, désormais de nationalité italienne, de tout l'actif et de tout le passif de la société antérieurement de nationalité luxembourgeoise;

10. Mandats à conférer aux fins de procéder à l'accomplissement de toutes les formalités quelles qu'elles soient, au Grand-Duché de Luxembourg et en Italie, en concordance avec ce qui précède;

11. Divers.

III. Que les statuts de la Société permettent de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays sans perdre sa personnalité juridique, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

IV. Que les associés sont favorables à un transfert du siège social de la Société vers l'Italie, avec changement concomitant de la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne, et sa transformation concomitante en société à responsabilité limitée de droit italien avec adoption de statuts en conformité avec la loi sur les sociétés italiennes.

V. Que le transfert de siège de la Société vers l'Italie rendra nécessaire un remplacement du conseil d'administration actuel de la Société, et qu'il conviendra notamment de procéder en même temps à la nomination d'un conseil de gérance.

VI. Qu'au vu du projet de transfert de siège dont il sera délibéré ci-après, tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuellement en fonction ont offert leur démission, tout en remerciant les associés de la confiance dont ces derniers ont bien voulu leur témoigner, et en les priant, en cas d'acceptation de leur démission, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) à un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), par l'annulation de 36.000 (trente-six mille) actions d'une valeur nominale de d'EUR 10,- (dix Euros) chacune, en vue de constituer, avec le montant de la réduction, un compte de réserve libre. Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en respectant les limites fixées par l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

Suite à cette réduction, l'assemblée décide de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par neuf mille (9.000) actions de dix Euros (EUR 10,-) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide le transfert du siège social de la société de Luxembourg en Italie sans dissolution préalable, sans perte de sa personnalité juridique et la transformation concomitante de la Société en une société à responsabilité limitée de nationalité italienne, de changer la dénomination de la Société de «A.Z. INTERNATIONAL S.A.» en celle de «A.Z. INTERNATIONAL S.R.L.».

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan de clôture de la Société établi au 28 juillet 2011 et elle approuve cette situation comme bilan de clôture et décide que cette même situation des comptes sociaux est à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie.

Une copie dudit bilan, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles en même temps.

Troisième résolution

Suite à la précédente résolution, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne, y compris la modification de la dénomination sociale, le tout suivant le texte en langue italienne ci-joint:

« **Art. 1. Denominazione.** E' costituita una società a responsabilità limitata con tre soci sotto la denominazione di A.Z. INTERNATIONAL S.R.L.

Art. 2. Sede. La società ha sede legale nel comune di Padova.

L'indirizzo della società è quello risultante dall'iscrizione nel registro delle imprese, a norma dell'art. 111 ter disp. att. cod. civ..

Gli amministratori hanno facoltà di istituire o di sopprimere ovunque unità locali operative (ad esempio succursali, filiali, o uffici amministrativi senza stabile rappresentanza) ovvero di trasferire la sede sociale nell'ambito del Comune.

Spetta invece all'assemblea deliberare l'istituzione di sedi secondarie o il trasferimento della sede in Comune diverso da quello sopra indicato.

Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto lo svolgimento non in via esclusiva di attività di assunzione di partecipazioni, non nei confronti del pubblico.

Nell'ambito della predetta attività, ha altresì ad oggetto, sempre non nei confronti del pubblico, l'esercizio della attività di concessione di finanziamenti.

E' espressamente esclusa dall'attività sociale la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari disciplinati dal T.U.I.F. (D. Lgs. 24/2/1998 n. 58), nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento e ogni altra attività di cui all'art. 106 T.U.L.B. (D. Lgs. 1/9/1993 n. 385).

E' altresì esclusa, in maniera tassativa, qualsiasi attività che sia riservata agli iscritti in albi professionali previsti dal D.Lgs. 58/98.

La società ha, inoltre, per oggetto:

- la costruzione, la ristrutturazione, l'ammodernamento, l'ampliamento, in proprio e per conto di terzi, di immobili in genere, nonché il loro acquisto, vendita, amministrazione, conduzione e locazione;
- l'acquisizione e lo sfruttamento di licenze, opere dell'ingegno, tecnologie e brevetti;

Ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, la società può, inoltre, effettuare tutte le operazioni mobiliari ed immobiliari ed ogni altra attività che sarà ritenuta necessaria o utile, contrarre mutui ed accedere ad ogni altro tipo di credito e/o operazione di locazione finanziaria, concedere garanzie reali, personali, pegni, privilegi speciali, e patti di riservato dominio, anche a titolo gratuito sia nel proprio interesse che a favore di terzi, anche non soci.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata fino al 30 (trenta) giugno 2050 (duemilacinquanta), salvo proroga o anticipato scioglimento deliberato dall'assemblea dei soci.

Art. 5. Capitale sociale. Il capitale sociale è di euro novantamila (Eur 90.000,-), ripartito in quote ai sensi dell'art. 2468 del Codice Civile. Le quote sono frazionabili.

La qualità di socio comporta l'adesione incondizionata allo statuto e a tutte le deliberazioni prese nelle assemblee anteriori all'acquisto di detta qualità.

I soci possono effettuare a favore della società versamenti in conto capitale nonché finanziamenti -sia fruttiferi che infruttiferi -con obbligo di rimborso nel rispetto, in quest'ultimo caso, delle disposizioni di legge vigenti. I versamenti dei soci potranno essere effettuati anche in misura non proporzionata alla quota di ciascuno e, nel caso di finanziamenti, spetterà all'assemblea stabilire le condizioni e le modalità del rimborso.

In caso di riduzione del capitale sociale per perdite, può essere omesso il preventivo deposito presso la sede sociale, almeno otto giorni prima dell'assemblea, della relazione dell'organo amministrativo sulla situazione patrimoniale della società e delle osservazioni del Collegio Sindacale, se nominato, qualora consti il consenso unanime di tutti i soci. La rinuncia a detto deposito deve essere confermata in sede assembleare e deve risultare dal relativo verbale.

Art. 6. Alienazione delle quote. La cessione della quota sociale o di parte di essa, a titolo oneroso o gratuito, al coniuge ed ai figli è libera. E' altresì libera la cessione, a qualsiasi titolo, e/o il conferimento della quota sociale o di parte di essa ad altra società, le cui partecipazioni siano interamente in proprietà e/o in usufrutto del socio medesimo e/o del coniuge e/o dei figli.

In tutti gli altri casi, la cessione della quota sociale o di parte di essa, a titolo oneroso o gratuito, e/o il suo conferimento, a qualsiasi titolo, in altra società, è subordinata al diritto di prelazione che spetta agli altri soci.

A tali fini, il socio dovrà trasmettere all'organo amministrativo la proposta di cessione e/o di conferimento in altra società, contenente, in caso di cessione, le generalità del cessionario, il prezzo, i termini ed i tempi di pagamento ed in genere tutte le condizioni della cessione ed in caso di conferimento il nome della società, il valore del conferimento nonché i termini e tempi dell'operazione.

Nella proposta dovrà altresì essere precisato il tipo di attività svolta dall'acquirente e/o dalla società in cui la quota andrebbe conferita.

L'organo amministrativo invierà, entro i quindici giorni successivi, la proposta ai soci.

I soci avranno trenta giorni di tempo dal ricevimento della comunicazione da parte dell'organo amministrativo per esercitare il diritto di prelazione.

La prelazione andrà esercitata a mezzo comunicazione scritta, contenente l'accettazione espressa della proposta di cessione ovvero la dichiarazione di impegno a pagare, nei termini previsti per il conferimento, il controvalore delle quote che il cedente intende conferire in altra società, da trasmettersi al socio cedente ed agli altri soci a mezzo raccomandata con avviso di ricevimento.

Trascorso inutilmente il termine per l'esercizio del diritto di prelazione, la quota è liberamente trasferibile alle condizioni indicate nella proposta.

Le quote sono liberamente trasferibili mortis causa, applicandosi, in caso di contitolarità in capo a più eredi delle quote, l'art. 7 del presente statuto.

Art. 7. Nomina rappresentante comune. In ogni caso di comproprietà di una quota, ovvero di contitolarità di diritto reale di usufrutto o di pegno, i comproprietari o i cointeressati o, ancora, i creditori pignorati, dovranno nominare un rappresentante comune, in conformità a quanto disposto dagli artt. 1105 e 1106 C.C..

In difetto di nomina del rappresentante, il voto degli stessi andrà esercitato congiuntamente.

Art. 8. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dall'atto costitutivo, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina o la revoca degli amministratori;
- c) la nomina o la revoca nei casi previsti dall'articolo 2477 C.C. dei Sindaci e del Presidente del Collegio Sindacale;
- d) le modificazioni dell'atto costitutivo;
- e) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale determinato nell'atto costitutivo o una rilevante modificazione dei diritti dei soci.

Le decisioni possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

In tal caso dai documenti sottoscritti dai soci devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa.

Peraltro, quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare ai sensi art. 2479 bis C.C..

Salvo quanto diversamente disposto dalla legge o dal presente statuto, le decisioni dei soci relative all'approvazione del bilancio ed alla distribuzione degli utili, alla nomina degli amministratori e dei Sindaci e del Presidente del Collegio Sindacale, alle modifiche dell'atto costitutivo o al punto e) del secondo comma del presente articolo, devono essere adottate da una maggioranza che rappresenti almeno la metà del capitale sociale; le deliberazioni dei soci che implicano rinuncia o transazione, con riferimento all'azione di responsabilità nei confronti dell'organo amministrativo, devono essere assunte da una maggioranza che rappresenti almeno i 2/3 (due terzi) del capitale sociale e purché non si oppongano tanti soci che rappresentino almeno il decimo del capitale sociale; le deliberazioni di revoca della liquidazione, fermo quanto disposto dall'art. 2487 ter C.C. con riferimento alla decorrenza degli effetti di revoca, devono essere adottate da una maggioranza che rappresenti almeno la metà del capitale sociale; le deliberazioni di revoca degli amministratori devono essere adottate da una maggioranza che rappresenti almeno la metà del capitale sociale; la revoca dei Sindaci può essere deliberata solo per giusta causa, sentiti gli interessati, con deliberazione adottata da una maggioranza che rappresenti almeno la metà del capitale sociale.

Art. 9. Convocazione e assemblea dei soci. Le assemblee sono convocate almeno una volta all'anno entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, per la discussione ed approvazione del bilancio di esercizio; nel caso in cui la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e quando lo richiedono particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società e, comunque nel rispetto delle condizioni di legge, dette assemblee possono essere convocate entro 180 (centottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

In tal caso l'organo amministrativo segnala nella relazione prevista dall'art. 2428 C.C. le ragioni della dilazione.

Le assemblee vengono convocate, altresì, ogni qualvolta l'organo amministrativo lo ritenga opportuno e nei casi stabiliti dalla legge.

Le assemblee legalmente costituite rappresentano l'universalità dei soci e le delibere prese in conformità alla legge ed allo statuto sociale obbligano tutti i soci, ancorché assenti o dissenzienti.

Le assemblee dei soci possono aver luogo tanto presso la sede sociale che altrove, purché in Italia, e sono convocate dall'organo amministrativo mediante raccomandata, o a mezzo fax o mediante posta elettronica, spedita ai soci al domicilio risultante dal libro dei soci, almeno 8 (otto) giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Nella comunicazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Le assemblee sono validamente costituite, anche se non convocate come sopra, quando vi sia rappresentato l'intero capitale sociale e tutti gli Amministratori ed i Sindaci, se nominati, sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione e, in sua mancanza, da altra persona designata dall'assemblea.

Il Presidente dell'assemblea verifica la regolarità della costituzione, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola il suo svolgimento ed accerta i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

Ogni socio può farsi rappresentare nell'assemblea mediante delega scritta rilasciata ad altra persona anche non socio e la relativa documentazione è conservata nel libro delle decisioni dei soci.

Per la invalidità delle decisioni dei soci si applica l'art. 2479 ter C.C..

In nessun caso la delega potrà essere conferita agli amministratori, ai sindaci ed ai dipendenti della società, né alle società da essa controllate ed agli amministratori, sindaci e dipendenti di queste, né ad aziende o Istituti di Credito.

Di regola le decisioni dei soci devono essere assunte con il metodo assembleare di cui al successivo articolo 11. L'organo amministrativo può disporre che le decisioni dei soci, con esclusione delle materie di cui alle lettere d) ed e) dell'articolo 8, possano essere adottate con il metodo del consenso espresso per iscritto di cui al successivo articolo 12.

Art. 10. Intervento in assemblea. Possono intervenire all'assemblea i soci iscritti nel libro dei soci alla data della riunione assembleare.

Ogni socio può farsi rappresentare nell'assemblea mediante delega scritta rilasciata ad altra persona, anche non socia, salve le limitazioni previste dall'art. 2372 del Codice Civile.

Il voto di ciascun socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Non possono partecipare alle decisioni, sia che esse vengano assunte con il metodo assembleare, sia che esse vengano assunte con il metodo del consenso espresso per iscritto, né i soci morosi, ai sensi dell'art. 2466 del Codice Civile, né i soci titolari di partecipazioni per le quali espresse disposizioni di legge dispongono la sospensione del diritto di voto.

Art. 11. Cariche assembleari e verbalizzazione delle delibere. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, in caso di nomina di un organo collegiale, o, in mancanza, da altra persona eletta con il voto della maggioranza dei presenti. Per addivenire a quest'ultima designazione la riunione sarà provvisoriamente presieduta dalla persona più anziana di età presente all'assemblea.

La constatazione della legalità della costituzione dell'assemblea è effettuata dal presidente e, dopo avvenuta tale constatazione, la validità della regolare costituzione non può essere contestata se taluno degli intervenuti si allontana nel corso dell'adunanza.

Spetta al presidente dell'assemblea dirigere e regolare la discussione e stabilire le modalità per le singole votazioni.

Con il voto della maggioranza dei presenti viene eletto il segretario, che può essere anche non socio o dipendente della società, e, se del caso, due scrutatori.

Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da apposito verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario; nei casi stabiliti dalla legge il verbale deve essere redatto da notaio.

Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti.

Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno. Gli estratti e le copie dei verbali, salvo i casi in cui la legge richieda la redazione notarile, sono normalmente autenticati dal presidente o, in sua mancanza, da un amministratore in carica al momento del rilascio. E' possibile tenere l'assemblea con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, collegati mediante mezzi di telecomunicazione, e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nel verbale:

- che siano presenti nello stesso luogo il presidente dell'assemblea ed il soggetto verbalizzante che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'assemblea, constatare e proclamare i risultati della votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

L'assemblea si considera svolta nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il soggetto verbalizzante.

Art. 12. Altra modalità di assunzione delle decisioni dei soci. In caso di decisioni dei soci assunte sulla base del consenso espresso per iscritto lo stesso viene espresso su una proposta di decisione dalla quale risultino con chiarezza le informazioni necessarie per assumere le decisioni proposte e il testo delle medesime decisioni.

La proposta di decisione sarà inviata ai soci, ai sindaci, ove nominati, e agli amministratori, da uno o più amministratori o da tanti soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale tramite raccomandata, facsimile o posta elettronica. I soci manifestano approvazione, dissenso e astensione unicamente sulla proposta di decisione ricevuta.

I soci hanno 8 (otto) giorni per far pervenire la risposta all'amministratore unico o al presidente del consiglio di amministrazione presso la sede sociale, tramite raccomandata, facsimile o posta elettronica. La risposta, sottoscritta, deve contenere chiaramente l'approvazione, il dissenso o l'astensione. La mancanza di risposta entro il termine suddetto è considerata voto contrario.

I soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale o uno o più amministratori possono richiedere, entro 3 giorni dal ricevimento della proposta di decisione che la stessa venga assunta tramite delibera assembleare.

Art. 13. Amministrazione della società. L'amministrazione della società è affidata a uno o più soci o anche a terzi estranei alla società, nominati con decisione dei soci presa ai sensi dell'art. 2479 C.C..

Gli amministratori durano a tempo indeterminato o per il tempo indicato nell'assemblea che provvede alla loro nomina e sono rieleggibili.

La società è amministrata, a seconda di quanto deliberato dai soci, da un Amministratore Unico oppure da un Consiglio di Amministrazione, composto da due a cinque membri, nominati tra i soci o anche tra i non soci.

Spetterà ai soci determinare il numero dei consiglieri di amministrazione, ovvero il passaggio dell'amministrazione dal consiglio di amministrazione all'amministratore unico o viceversa.

Tutti gli amministratori sono revocabili dall'assemblea in qualunque tempo, anche se nominati nell'atto costitutivo, fermo il loro diritto al risarcimento dei danni se la revoca avviene senza giusta causa.

Qualora, in presenza di un consiglio di amministrazione, venisse a mancare, per dimissioni o per altra causa, almeno la metà dei consiglieri -e dunque, nel caso di consiglio di amministrazione composto di un numero pari di membri, quando ne restino in carica la metà o meno si riterrà decaduto l'intero consiglio e dovrà essere assunta al più presto la decisione dei soci per la nuova nomina.

All'organo amministrativo, salvo quanto infra, sono attribuiti tutti i più ampi ed illimitati poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, fermo quanto di competenza esclusiva ed inderogabile delle decisioni dei soci.

In ogni caso sono di competenza dei soci le decisioni relative alle operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale determinato nell'atto costitutivo o una rilevante modificazione dei diritti dei soci. In tale ipotesi l'organo amministrativo dovrà preventivamente essere autorizzato dai soci con la maggioranza di cui all'art. 2479 bis C.C..

Nel caso di nomina di un Consiglio di Amministrazione, quest'ultimo potrà nominare uno o più amministratori delegati, determinandone i poteri.

L'organo amministrativo potrà nominare procuratori per singoli atti o categorie di atti.

Nel caso di nomina di un Consiglio di Amministrazione esso elegge tra i propri membri un Presidente e, ove lo ritenga opportuno, un vice-presidente.

Art. 14. Adunanze del Consiglio di amministrazione. Il Consiglio si raduna, presso la sede sociale o altrove, purché in Italia, tutte le volte che il Presidente o chi ne fa le veci lo ritiene opportuno o quando ne viene fatta richiesta al Presidente da almeno un amministratore.

Le convocazioni sono fatte dal Presidente o da chi ne fa le veci mediante lettera inviata per posta o a mezzo fax o consegnata a mano almeno 5 (cinque) giorni prima di quello stabilito per l'adunanza; la comunicazione dovrà contenere l'elenco degli argomenti da trattare. Nei casi d'urgenza il suddetto termine di cinque giorni è ridotto a due.

Le predette formalità non sono necessarie ove all'adunanza siano presenti tutti i Consiglieri di Amministrazione o i membri del Collegio Sindacale, se esistente.

Per la validità delle adunanze del Consiglio di Amministrazione occorre:

- la presenza della maggioranza degli amministratori in carica, nel caso in cui il Consiglio sia composto di tre o più membri;

- la presenza effettiva di entrambi gli amministratori in carica nel caso in cui il Consiglio sia composto di due membri.

In nessun caso è ammessa la rappresentanza per delega.

Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione sono prese:

- a maggioranza di voti nel caso in cui il Consiglio sia composto di tre o più membri;

- all'unanimità nel caso in cui il Consiglio sia composto di due membri.

Le deliberazioni del Consiglio sono constatate da apposito verbale.

Oltre che con le formalità e modalità di cui sopra, le decisioni degli amministratori possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto. In tal caso dai documenti sottoscritti dagli amministratori devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa.

E' possibile tenere le riunioni del consiglio di amministrazione con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, collegati mediante mezzi di telecomunicazione alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nel verbale:

- che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;
- che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

La riunione si considera svolta nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il soggetto verbalizzante.

Il consiglio di amministrazione delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei suoi membri; in caso di parità di voti prevale il voto del presidente purché il consiglio sia composto da più di due membri.

Le deliberazioni devono risultare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario, quest'ultimo designato da chi presiede la riunione, anche tra estranei al consiglio. Gli estratti e le copie dei verbali, salvo i casi in cui la legge richieda la redazione notarile, sono normalmente autenticati dal presidente o, in sua assenza, da un amministratore in carica al momento del rilascio.

Art. 15. Rappresentanza sociale. L'amministratore unico ovvero il presidente del consiglio di amministrazione avrà la rappresentanza legale della società di fronte ai terzi e in giudizio.

Avranno del pari la rappresentanza legale della società l'amministratore delegato o gli amministratori delegati, nei limiti dei poteri conferitigli.

Art. 16. Rimborso spese amministratori e compensi. La carica di consigliere potrà essere gratuita o onerosa. Nell'ipotesi in cui l'incarico sia a titolo oneroso il compenso sarà determinato dai soci con la maggioranza di cui all'art. 2479 bis C.C.; il tal caso, i soci potranno assegnare all'Amministratore Unico o ai membri del Consiglio di Amministrazione un compenso in misura fissa o variabile in relazione all'utile di esercizio conseguito. I soci, inoltre, potranno deliberare l'accantonamento di una indennità di fine rapporto a favore dell'Amministratore Unico o dei membri del Consiglio di Amministrazione investiti di particolari cariche.

Sia in caso di mandato a titolo oneroso che gratuito spetterà all'Amministratore Unico o ai membri del Consiglio di Amministrazione il rimborso delle spese sostenute in ragione del loro ufficio.

Art. 17. Sanzioni amministrative. Per le sanzioni amministrative conseguenti a violazioni delle norme amministrative e fiscali commesse dai rappresentanti e/o dai consiglieri della società nello svolgimento delle loro mansioni e nei limiti dei loro poteri, la società, nei modi e nei termini consentiti dalle vigenti disposizioni normative, assume il relativo debito con facoltà, se del caso, di addivenire a definizione agevolata delle pendenze. L'assunzione di responsabilità viene in ogni caso esclusa quando chi ha commesso la violazione ha agito volontariamente in danno della società o, comunque, con dolo o colpa grave.

Art. 18. Collegio sindacale. Qualora ne ricorrano i presupposti, ai sensi dell'art. 2477 del Codice Civile, l'assemblea nominerà un collegio sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti, rendendosi applicabili le disposizioni previste dal Codice Civile per tale organo in tema di società per azioni.

Al collegio sindacale vengono assegnate le funzioni più ampie previste dalla legge, ivi compreso il controllo contabile salvo diversa decisione dei soci.

Le riunioni del collegio sindacale possono tenersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, collegati mediante mezzi di telecomunicazione alle seguenti condizioni, di cui si dovrà dare atto nei relativi verbali:

- che sia consentito al presidente del collegio sindacale accertare l'identità degli intervenuti e regolare lo svolgimento della riunione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

La riunione si riterrà svolta nel luogo ove è presente il presidente del collegio sindacale.

Art. 19. Esercizi sociali e bilancio. L'esercizio sociale si chiude al 31 (trentun) dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo procede alla redazione del bilancio sottoponendolo ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale ovvero entro centottanta giorni nei casi previsti dal secondo comma dell'art. 2364 del Codice Civile; in quest'ultima ipotesi peraltro l'organo amministrativo deve segnalare nella sua relazione, o nella nota integrativa in caso di bilancio redatto in forma abbreviata, le ragioni della dilazione.

Art. 20. Diritto di recesso. Il diritto di recesso può essere esercitato, nei soli casi previsti dall'art. 2473 del Codice civile, mediante lettera raccomandata che deve essere spedita alla società entro trenta giorni dall'iscrizione nel registro

delle imprese della delibera che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

Art. 21. Scioglimento. In caso di scioglimento della società per qualsiasi causa l'assemblea determina le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori, fissandone i poteri e determinandone i compensi.

Art. 22. Foro Competente. Per tutte le controversie relative alla interpretazione ed esecuzione del presente statuto e per tutte le controversie che dovessero insorgere tra i soci o tra i soci e la società, tra i soci e gli amministratori, liquidatori e Sindaci nonché tra la Società, amministratori, liquidatori e Sindaci è competente il Foro del luogo ove la società ha la sede legale.

Art. 23. Disposizioni generali. Per tutto ciò che non è espressamente contemplato nell'atto costitutivo o nel presente statuto, si fa espresso riferimento alle disposizioni del Codice Civile e delle leggi vigenti.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels Sylvie THEISEN, Eliane IRTMUM et Caterina SCOTTI et du commissaire aux comptes, D.S. CORPORATION S.A. en date de ce jour et, par vote spécial, l'assemblée leur accorde tous pleine et entière décharge, cette décharge étant accordée sans restrictions, et notamment au vu du bilan de clôture du 28 juillet 2011 de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, bilan approuvé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société, jusqu'ici fixé à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard du Prince Henri, en Italie à l'adresse suivante: I-35137 Padova (Italie), Largo Europa, 12.

L'assemblée générale décide que par conséquent la Société sera enregistrée au registre des entreprises (registro delle imprese) de Padova.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans perte de la personnalité juridique, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme gérants, membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée, chacun pouvant engager la société par sa signature individuelle:

- Monsieur Bruno ZORZO, entrepreneur, né à Tombolo, Italie le 9 janvier 1951, résidant à (I) Onara di Tombolo, Via Roncà, 19.

- Monsieur Roberto ZORZO, entrepreneur, né à Tombolo le 17 octobre 1946, résidant à (I) Onara di Tombolo, Via Roncà, 27, président du Conseil de Gérance.

- Monsieur Renato Sante ZORZO, entrepreneur, né à Cittadella, Italie, le 8 mai 1959, résidant à (I) Onara di Tombolo, Via Roncà, 17.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue italienne, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de clôture de la Société luxembourgeoise au 28 juillet 2011, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité luxembourgeoise, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société italienne qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité luxembourgeoise.

Comme suite à la transformation en une société à responsabilité limitée de droit italien, les certificats d'actions représentatifs du capital de la société, avant anonyme de droit luxembourgeois, sont annulés.

Le capital social sera désormais représenté par des parts sociales, réparti comme suit entre les associés VIBORA Srl (40%), KEGWORTH Srl (40%) et Zondor Srl (20%).

La société désormais italienne s'engage à ne pas distribuer, et ce pendant la durée de 5 ans à compter de la date de transfert de siège, la Réserve pour l'Impôt sur la Fortune imputé.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à Madame Sylvie THEISEN, consultant, demeurant à Luxembourg, tous pouvoirs pour représenter seule la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

L'assemblée générale décide de conférer également au Notaire CARDARELLI Dott FRANCO, né à Campobasso - Italie - le 06/08/1943 CODICE FISCALE: CRD FNC 43M06 B519H Partita IVA: 00813640281 demeurant à VIA CONFIGLIACHI 47/A -35031 -ABANO TERME (PD) – ITALIE avec étude à VIA SAN FERMO, 80 -35137 PADOVA – ITALIA, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le

transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Neuvième résolution

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 2 à 8 prendront effet à la date d'inscription de la société au registre des entreprises (registro delle imprese) de Padova en Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, par Nous le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Theisen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 août 2011. LAC/2011/35251. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114474/435.

(110131210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Oriolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011119141/13.

(110135648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Osea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 135.746.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 juillet 2011:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

- MANAGER S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau - L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- MANAGEMENT S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau -L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau - L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- LUXFIDUCIA S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau - L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011119142/23.

(110135695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

ParisInvest I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ParisInvest I S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Benoît LEJEUNE / Moyse DARGAA

Délégué à la gestion journalière / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011119143/13.

(110135681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

ParisInvest II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ParisInvest II S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Benoît LEJEUNE / Moyse DARGAA

Délégué à la gestion journalière / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011119144/13.

(110135683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

ParisInvest III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ParisInvest III S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Benoît LEJEUNE / Moyse DARGAA

Délégué à la gestion journalière / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011119145/13.

(110135690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Phyleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 143.488.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de PHYLEUM S.A., tenue extraordinairement le 30 juin 2011

Il a été décidé ce qui suit:

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 17/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en remplacement de Madame Sonia Still, Administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011119146/15.

(110135679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Phyleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.488.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de PHYLEUM S.A. tenue le 30 juin 2011

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011119147/15.

(110135686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

PPF Goethe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.348.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 août 2011 que:

1) It was decided to appoint Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. société à responsabilité limitée with registered address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as the additional Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Traduction française

1) L'assemblée a nommé comme Gérant de la société et membre de Conseil de Gérance pour une période indéterminée à partir de 8 août 2011:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. société à responsabilité limitée avec l'adresse au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour avis conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011119148/21.

(110136062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

PPF Goethe LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.448.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 août 2011 que:

1) It was decided to appoint Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. société à responsabilité limitée with registered address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as the additional Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Traduction française

1) L'assemblée a nommé comme Gérant de la société et membre de Conseil de Gérance pour une période indéterminée à partir de 11 août 2011:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. société à responsabilité limitée avec l'adresse au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour avis conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011119149/21.

(110136042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.075.130,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.278.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 17 août 2011, la démission de M. David Russell de son poste de gérant de classe A de la Société, avec effet au 12 août 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. William H. Wells, gérant de classe A;
- M. Robert van't Hoeft, gérant de classe B; et
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011119150/20.

(110136064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.526.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 17 août 2011, la démission de M. David P. Russell de son poste de gérant de classe A de la Société, avec effet au 12 août 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. William H. Wells, gérant de classe A;
- M. Robert van't Hoeft, gérant de classe B; et
- M. M. C. Johannes Weijermans, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011119151/20.

(110136066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

RDC Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.525.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 17 août 2011, la démission de M. David P. Russell de son poste de gérant de classe A de la Société, avec effet au 12 août 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. William H. Wells, gérant de classe A;
- M. Robert van't Hoeft, gérant de classe B; et
- M. M. C. Johannes Weijermans, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011119152/20.

(110136061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Blake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.766.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of August.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Blake S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two(2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Travis Investment S.a r.l., represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- a) Mr Ivo Hemelraad, jurist, born on 12 October 1961 in Utrecht (the Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class A manager; and
- b) Mr Wim Rits, jurist, born on 14 June 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d'août.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Blake S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Travis Investment S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Ivo Hemelraad, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A;

b) Monsieur Wim Rits, juriste, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011114514/489.

(110131763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Royal Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.874.

Je soussigné, Laranjeira Amaral Vitorino gérant de la société ROYAL AUTO SARL, déclare avoir changé de domicile.

Ma nouvelle adresse: 2, rue de L'acier L-4505 Differdange

Bascharage le, 09/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011119153/10.

(110135616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Satpo-Peakside JV Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.281.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Satpo-Peakside JV Co S.à r.l.

Declan McGrath

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011119154/14.

(110135654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Satpo-Peakside JV Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.281.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.
Satpo-Peakside JV Co S.à r.l.
Declan McGrath
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011119155/14.

(110135656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Safindi, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 23.371.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 avril 2011

Il résulte du procès-verbal de cette assemblée générale ordinaire qu'à l'unanimité des voix, la(les) résolution(s) suivante(s) a (ont) été prise(s):

Le mandat d'administrateur des personnes suivantes est renouvelé pour une période de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes 2016:

- Monsieur Marc Maes, demeurant à B-3140 Keerbergen, Dennendreef 22;
- Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 11 rue des Trois Cantons;
- Monsieur Christian Van Meerbeeck, demeurant à B-2610 Wilrijk, Pastoor de Conincklaan 45;
- Madame Hilde Vermeire, demeurant à B-9190 Stekene, Zeshoekstraat 80;

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte S.A., établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Madame Fabienne Segers, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 11 rue des Trois Cantons, sont renouvelés pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Bart Van Der Haegen / Hilde Vermeire
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011119156/24.

(110135845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Tosey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.769.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119157/10.

(110135651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Vale Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion du directoire tenue le 22 juillet 2011

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Geert Van der Molen a été nommé Président du directoire de la Société pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2011119159/14.

(110135756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Villandry Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 74.129.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 juillet 2011:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

- DIRECTOR S.à r.l., société ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, avec pouvoir de signature B, en qualité d'administrateur,

- Monsieur Renaud FLORENT, directeur de sociétés, domicilié professionnellement au 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg, avec pouvoir de signature A, en qualité d'administrateur,

- Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, avec pouvoir de signature B, en qualité d'administrateur,

- LUXFIDUCIA S.à.r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011119160/23.

(110135699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.001.725,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.818.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 18 août 2011, le changement de catégorie de gérant de M. Peter Lovasz devenu gérant de catégorie B de la Société en date du 17 août 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- M. Brian Moncur, gérant de catégorie A;

- M. William G. Fulton, gérant de catégorie A; et

- M. Peter Lovasz, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011119161/19.

(110135907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

YG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.763.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 17 août 2011

L'associé unique nomme Monsieur Neil James Barnett, né le 29 Octobre 1966 à Woking, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 177 Regent Street, Mitre House, Level 4, Londres, W1B 4JN, Royaume-Uni en qualité de gérant de la Société avec effet au 17 août 2011, pour la période indéterminée.

Le conseil de gérance de la de Société sera composé de 17 août 2011 comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)

2. Monsieur Matthijs BOGERS, (gérant)
3. Monsieur Aubry KESSEL (gérant)
4. Monsieur Neil James BARNETT (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011119162/19.

(110135604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

YG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 157.986.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 17 août 2011

L'associé unique nomme Monsieur Neil James Barnett, né le 29 Octobre 1966 à Woking, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 177 Regent Street, Mitre House, Level 4, Londres, W1B 4JN, Royaume-Uni en qualité de gérant de la Société avec effet au 17 août 2011, pour la période indéterminée.

Le conseil de gérance de la de Société sera composé de 17 août 2011 comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Matthijs BOGERS, (gérant)
3. Monsieur Aubry KESSEL (gérant)
4. Monsieur Neil James BARNETT (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011119163/19.

(110135608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

YGIP-ASIA PAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.765.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 17 août 2011

L'associé unique nomme Monsieur Neil James Barnett, né le 29 Octobre 1966 à Woking, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 177 Regent Street, Mitre House, Level 4, Londres, W1B 4JN, Royaume-Uni en qualité de gérant de la Société avec effet au 17 août 2011, pour la période indéterminée.

Le conseil de gérance de la de Société sera composé de 17 août 2011 comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Matthijs BOGERS, (gérant)
3. Monsieur Aubry KESSEL (gérant)
4. Monsieur Neil James BARNETT (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011119164/19.

(110135605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

e2 advance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.473.

Extrait de la réunion des associés en date du 02 juin 2011 à Luxembourg

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social
de L-6630 Wasserbillig, 4A, Grand'rue
À L-6630 Wasserbillig, 57, Grand'rue

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2011119165/14.

(110136258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Aboukir Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119175/10.

(110136712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Active Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.109.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011119176/10.

(110136823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Active Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.109.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011119177/10.

(110136832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 115.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011119180/11.

(110136254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Beckmann & Jørgensen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011119181/14.

(110136831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Beckmann & Jörgensen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011119182/14.

(110136833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Boom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011119184/11.

(110136250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Brasco Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 22.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011 - Réf L110026759.05

Statuts coordonnés RECTIFIES déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Me Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011119185/12.

(110136367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Clayax Acquisition Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.832.

In the year two thousand and eleven, on the first day of August,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., a société en commandite par actions, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 161.831 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1st August 2011.

The said proxy initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Clayax Acquisition Luxembourg 5", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.832, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 June 2011, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"). The Articles have not been amended since then.

1.1 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.1.1 Decision to amend article 2.3 of the Articles of the Company.

1.1.2 Decision to delete article 2.4 of the Articles of the Company.

1.1.3 Decision to amend the corporate object clause of the Company and to consequently amend article 3 of the Articles of the Company, which now shall read as follows:

" **Art. 3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to acquire, hold and dispose of a participation, in any form whatsoever, in Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA (as such name may be amended from time to time) and to act as unlimited shareholder and manager of Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA (as such name may be amended from time to time);

3.2 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of bonds, loans, notes, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities and to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.3 to enter into any guarantee or upstream guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge, pledge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit in the accomplishment and development of its object; for the purposes of this Article 3.3 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.4 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

1.1.4 Decision to insert a new article 12.2 of the Articles of the Company and re-number the current article 12.2 in article 12.3 and the other sub-articles of Article 12 accordingly.

1.1.5 Decision to amend article 13 of the Articles of the Company.

1.2 After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2.3 of the Articles of the Company, which now reads as follows:

" **2.3.** Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office in this context will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate, with the prior consent of the pledgee under any pledge agreement which may be in existence over the Shares."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 2.4 of the Articles of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object clause of the Company and consequently to amend article 3 of the Articles of the Company which now reads as follows:

Art. 3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to acquire, hold and dispose of a participation, in any form whatsoever, in Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA (as such name may be amended from time to time) and to act as unlimited shareholder and manager of Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA (as such name may be amended from time to time);

3.2 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of bonds, loans, notes, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities and to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.3 to enter into any guarantee or upstream guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge, pledge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit in the accomplishment and development of its object; for the purposes of this Article 3.3 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.4 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 12.2 in the Articles of the Company, which shall now read as follows, and renumber the current article 12.2 in article 12.3 and the other sub-articles of Article 12 accordingly:

"12.2 The Board Meetings shall meet upon call by any one Manager at the Registered Office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. If and for so long that a pledge is in existing over the Shares and to the extent this would be required under any such pledge agreement, the pledgee shall be informed of the date and place of any Board Meeting in the conditions (including as to timing) as may be provided for in any such pledge agreement."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the Articles which shall now read as follows:

" Art. 13.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 0, 0 and 0, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 0, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised

representative. For so long as there exists a pledge over the Shares in the Company and to the extent required for in such pledge agreement, a copy of the notice (if any) and the agenda of the meeting shall be provided to the pledgee.

13.7 Shareholders' Meetings shall be held at the Registered Office of the Company or at such other place in Luxembourg and at a time as may be specified in the respective notice of meeting.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9

13.9.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder (and the pledgee in accordance with any pledge agreement which may be in existence over the Shares in issue in the Company) receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.9.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13.10 In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on Financial Collateral Arrangement, as amended from time to time, the voting rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favour of whom such Shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a Shareholders' Meeting or the adoption of Shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the Board of Managers to convene a Shareholders' Meeting and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such pledge agreement between a Shareholder and a pledgee governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand hundred euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le premier août.

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

A COMPARU

Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A. une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.831 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, par procuration donnée le 1^{er} août 2011.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Clayax Acquisition Luxembourg 5" (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.832 et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 28 juin 2011 et non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

1.1 L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1.1.1 Décision de modifier l'article 2.3 des Statuts de la Société.

1.1.2 Décision de supprimer l'article 2.4 des Statuts de la Société.

1.1.3 Décision de modifier la clause d'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts, qui se lira comme suit:

"" **Art. 3. Objets.** Les objets de la Société sont:

3.1 de détenir, gérer et disposer d'une participation, sous n'importe quelle forme, dans Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA (ce nom pouvant être modifié de temps à autre), et d'agir en qualité d'associé commandité et de gérant commandité de Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA (ce nom pouvant être modifié de temps à autre);

3.2 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations, de notes, de prêts, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs), et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres et d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.3 de conclure toute garantie ou garantie à des sociétés mère ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne ("Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute Entité Holding qui a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge, gage ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée dans l'accomplissement et le développement de son objet; pour les besoins de cet Article 3.3 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.4 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

1.1.4 Décision d'insérer un nouvel article 12.2 des Statuts de la Société et de renuméroter l'article 12.2 existant en article 12.3 et les autres sous-articles de l'article 12 en conséquence.

1.1.5 Décision de modifier l'article 13 des Statuts de la Société.

1.2 Après délibérations, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2.3 des Statuts qui se lira comme suit:

" **2.3.** Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision, dans ce contexte, de transfert du Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) avec l'accord préalable du bénéficiaire de tout nantissement selon les dispositions d'un contrat de nantissement qui pourrait être conclu sur les Parts Sociales."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 2.4 des Statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause relative à l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

"" **Art. 3. Objets.** Les objets de la Société sont:

3.1 de détenir, gérer et disposer d'une participation, sous n'importe quelle forme, dans Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA (ce nom pouvant être modifié de temps à autre), et d'agir en qualité d'associé commandité et de gérant commandité de Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA (ce nom pouvant être modifié de temps à autre);

3.2 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations, de notes, de prêts, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs), et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres et d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.3 de conclure toute garantie ou garantie à des sociétés mère ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne ("Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute Entité Holding qui a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge, gage ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée dans l'accomplissement et le développement de son objet; pour les besoins de cet Article 3.3 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.4 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 12.2 dans les Statuts de la Société, comme suit, et renuméroter l'article 12.2 existant en article 12.3 et les autres sous-articles de l'article 12 en conséquence:

"12.2 Les Réunions du Conseil se tiendront sur convocation d'un Gérant au Siège Social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation à la réunion. Si et dans le cas où il existe un nantissement sur les Parts Sociales, et dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de nantissement, le bénéficiaire du nantissement devra être informé de la date et du lieu de toute Réunion du Conseil dans les conditions (en ce inclus l'heure) fournies dans tout contrat de nantissement."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts qui devra dorénavant se lire comme suit:

" Art. 13.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés ("Assemblée Générale des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée,

en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé. Tant qu'il existe un nantissement sur les Parts Sociales de la Société et dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de nantissement, une copie de la convocation (s'il y en a une) et de l'ordre du jour de la réunion devront être fournis au bénéficiaire du nantissement.

13.7 Les Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues au Siège Social de la Société ou à tout autre lieu situé à Luxembourg et au moment indiqué sur la convocation.

13.8 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.9

13.9.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé (et le bénéficiaire du nantissement conformément à tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Parts Sociales émises par la Société) reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.9.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés.

13.9.3 Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'Article 13.9.1 et les dispositions ci-dessus de l'Article 13.9.3, indépendamment du fait que les Associés aient voté ou non.

13.10 Conformément à l'article 9 de la loi en date du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée de temps à autres, les droits de vote attachés aux Parts Sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle les Parts Sociales ont été nanties assujetti et conformément au contrat de nantissement y relatif. Cette personne pourra, si et dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Parts Sociales émises par la Société, également exercer les droits de l'Associé concerné en ce qui concerne la convocation aux Assemblée Générale des Associés ou l'adoption des résolutions des Associés, y inclus, afin d'écarter tout doute, le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés et de demander d'ajouter des points à l'ordre du jour, et de proposer et adopter les résolutions sous forme écrite (dans la mesure où cela est permis par la loi). Tout contrat de nantissement entre un Associé et un bénéficiaire de nantissement qui régit les droits ci-dessus devra être appliqué par la Société. Une fois que le bénéficiaire du nantissement a décidé d'exercer les droits ci-dessus, dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Parts Sociales émises par la Société, toute décision sera valablement adoptée seulement si adoptée conformément aux dispositions précédentes."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euro (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 août 2011. Relation: LAC/2011/35190. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Référence de publication: 2011114536/338.

(110130973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.692.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011119186/15.

(110136812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 204.825.139,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.875.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011119187/14.

(110136760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Luxemreal Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.265.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 12 Juillet 2011 que:

- Madame O. ABUCHIAN Melina et Monsieur A. KHOJAH Elaaf ont été réélus aux fonctions d'administrateurs;
- Monsieur HASNAWI Abdullah, né le 25.02.1939 à Al Jaser (République de Syrie) résidant professionnellement à Jeddah 21411 - Arabie Saoudite a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur A. KHOJAH Ibaa décédé.

- La Fiduciaire Grand Ducale SA a été réélue aux fonctions de commissaire aux

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.08.2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011119217/20.

(110136251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.113.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011119258/12.

(110137314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.
